



EDITORIAL

FIPAL News

1^{er} avril 2023

DANS CE NUMERO

ChatGPT, parle-moi des défis rencontrés par la pêche amateur sur le Léman

par ChatGPT, durée de la rédaction moins de 15 secondes

« La pêche amateur dans le lac Léman est une activité populaire pour les résidents locaux et les visiteurs de la région. Cependant, cette activité n'est pas sans ses défis.

Le premier défi est la surpêche. Le lac Léman est l'un des lacs les plus exploités d'Europe en termes de pêche commerciale. Cela signifie que les poissons sont déjà soumis à une pression élevée de pêche. La pêche amateur ajoute donc une pression supplémentaire sur les populations de poissons du lac. Si les pêcheurs amateurs ne pratiquent pas une pêche responsable, cela peut rapidement aggraver la situation.

Le deuxième défi est la réglementation. La pêche amateur dans le lac Léman est soumise à des réglementations strictes. Les pêcheurs doivent obtenir un permis de pêche, respecter les limites de capture, les tailles minimales et maximales des poissons, ainsi que les périodes de pêche autorisées. Ces réglementations sont mises en place pour protéger les populations de poissons et maintenir un équilibre écologique dans le lac.

Le troisième défi est la pollution. Le lac Léman est soumis à une pression environnementale importante. Les polluants tels que les métaux lourds, les pesticides et les produits chimiques peuvent contaminer l'eau et les poissons. Cela peut avoir des conséquences sur la santé humaine si les poissons contaminés sont

consommés. Les pêcheurs amateurs doivent donc être conscients de la qualité de l'eau et des risques potentiels liés à la consommation de poissons du lac.

Le quatrième défi est la concurrence. Les pêcheurs amateurs ne sont pas les seuls à utiliser le lac Léman. Les pêcheurs commerciaux, les touristes et les activités nautiques peuvent également avoir un impact sur la pêche. La surpopulation de bateaux et les activités bruyantes peuvent effrayer les poissons et réduire les chances de capture.

Enfin, le cinquième défi est le changement climatique. Le lac Léman est soumis aux effets du changement climatique, tels que l'augmentation des températures de l'eau et la modification des courants. Cela peut affecter les populations de poissons.

En conclusion, la pêche amateur dans le lac Léman est confrontée à de nombreux défis. Les pêcheurs doivent être conscients de la pression de la surpêche, respecter les réglementations, être conscients de la pollution, faire face à la concurrence et prendre en compte les effets du changement climatique. En agissant de manière responsable, les pêcheurs amateurs peuvent contribuer à préserver les populations de poissons et à maintenir la durabilité de la pêche dans le lac Léman. »

Editorial	Pages 1
La photo du mois	Page 2
Dans l'agenda et le carnet de notes du président	Pages 2 à 10
Poisson de l'année 2023	Page 10
Note explicative à propos de la proposition de permis «hôte»	Page 11
La FIPAL à la rescousse des pêcheurs professionnels	Page 12
L'album du passé - 1963 Evolution de la pêche professionnelle	Page 12
Calendrier des manifestations	Page 12
Sécurité et filets de pêche	Page 13
Florilège de vérités et contre-vérités ou sujets de réflexion	Page 14
Aperçu de quelques modifications proposées au PAP	Page 16
Calendrier des concours 2023	Page 17
Carnet noir	Page 17
On stage & Impressum	Page 17

La photo du mois

Page de couverture

Port de Prangins, 31 janvier 2023 (Photo FIPAL News)

Ci-contre

(Photo envoyée par Daniel Wüthrich, Morges)
Mercredi de la semaine de l'ouverture, journée de traîne sous la neige pour le Président de la Section des Petits pêcheurs du Léman (Morges). Résultat une magnifique truite de 90 cm pour 6,3 kg. Félicitations !



Dans l'agenda et le carnet de notes du Président

par Daniel Chollet, période du 5 décembre 2022 au 26 mars 2023

Avertissement : Au risque de se répéter, la FIPAL n'est ni addictive, ni allergique aux oiseaux piscivores. Elle n'est ni possédée, ni obsédée par ces derniers et ne fait pas de fixation à leur sujet. Mais elle ne peut cependant pas fermer les yeux et ignorer l'actualité halieutique, ornithologique ou médiatique.

5 décembre 2022

Les lacs suisses menacés par une pénurie d'agents précipitants

[La Côte, ATS]

« Une pénurie d'agents précipitants menace les eaux suisses. La Confédération examine si certaines stations d'épuration peuvent réduire leur utilisation de ces produits chimiques sans violer l'ordonnance sur la protection des eaux.

Les eaux les plus menacées sont celles qui présentent déjà une teneur trop élevée en phosphore, comme le lac de Morat, le Greifensee ou le Baldeggersee, a indiqué hier l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) à Keystone-ATS. Il confirmait une information de la NZZ am Sonntag.

Si la pénurie devait s'aggraver, de grandes parties de ces lacs pourraient devenir inhabitables pour les poissons et d'autres animaux, précise l'OFEV ... »

Pour lire l'article :

<https://jd.lacote.ch/lacote/2022-12-05/view#p=15&t=>

7 décembre 2022

Féaventure un jeu vidéo sur le corégone

[Source : Jean Juillard, INRAE. Image : Capture d'écran sur lien mentionné ci-dessous]

Un jeu vidéo conçu par Chloé Goulon, Jean Juillard, avec l'aide de Fabien Bourine pour le script, développé par Thomas Bocquet, Ethan Perrod et produit par INRAE@UMR CARTEL (INRAE – USMB) grâce au soutien de l'Appel à Projets Culture Scientifique et Technique de l'USMB (2022).



Les joueurs s'immergent dans le cycle de vie en partant du stade œuf jusqu'au stade adulte. Les conditions rencontrées peuvent être favorables et donc permettre aux poissons de se nourrir, de grandir, de se reproduire. Mais le corégone peut aussi être confronté à des températures trop chaudes qui vont empêcher les œufs de se développer, les poissons peuvent avoir du mal à trouver les ressources nécessaires pour se nourrir et donc grandir, se faire manger par des prédateurs ou bien être pêchés !

Lien :

https://www.youtube.com/watch?v=dTClzWB_Sk

8 décembre 2022

Connaissez-vous le tartigrade nommé aussi l'ourson d'eau, le véritable superman du Léman ?

C'est la question que pose Lémaniques 12/2022, le bulletin trimestriel de l'Association pour la sauvegarde du Léman (ASL) dans son numéro 125 consacré à la splendeur et la misère de la biodiversité.

La réponse et la photo époustouflante du tartigrade sont à découvrir sur le site de l'ASL.

www.asleman.org

8 décembre 2022

FIPAL News et Musée du Léman

Afin de compléter les collections de leur Centre de documentation, Marianne Chevassus, conservatrice adjointe du Musée du Léman nous invite à leur faire parvenir une version imprimée de FIPAL News.

Le Comité central de la FIPAL a évidemment répondu favorablement à cette invitation.

FIPAL News remercie vivement le Musée du Léman pour son intérêt, son dynamisme et tout l'important travail de collecte et d'archivage fait loin des projecteurs.

9 décembre 2022

Les lave-vaisselle peuvent-ils tuer les poissons ?

[Source : Laurence Froidevaux, émission *On en parle*, RTS La Première, avec la participation de Nathalie Chèvre, écotoxicologue à l'UNIL]

C'est en substance la question posée par une auditrice que l'émission met en exergue en se focalisant sur les liquides de rinçage pour lave-vaisselle.

Les réponses apportées dans le cadre de cette émission non scientifique restent générales afin d'être accessibles à tout auditeur.

A écouter en cliquant le lien :

<https://pages.rts.ch/la-1ere/programmes/on-en-parle/09-12-2022>

9 décembre 2022

CoFish - Les premiers résultats de l'étude CoP sont très prometteurs

COFISH Les premiers résultats de la campagne d'échantillonnage faite par les pêcheurs amateurs, les pêcheurs professionnels et des scientifiques unis dans un même but sont présentés dans le cadre de CoFish au Musée du Léman.

Pour rappel, CoP est une étude des taux de phosphore et de plusieurs variables visant à vérifier dans quelle mesure les deux stations de mesure utilisées par la CIPEL, SHL2 et GE3, sont "représentatives" du lac dans son ensemble ainsi que dans ses différentes zones et profondeurs.

15 pêcheurs volontaires, répartis sur tout le lac, ont réalisé l'étape pré-analytique en septembre 2022. Ils ont échantillonné le même jour 35 stations sur des transepts prédéfinis selon un protocole strict avec un matériel et une formation identiques. La partie analytique et l'interprétation des résultats ont été réalisées ensuite par l'équipe du Prof. Baas Ibeling, à l'UniGe. Ce dernier présente les résultats préliminaires aux participants et personnes intéressées par ce projet de science participative. Les résultats sont très prometteurs et vont au-delà des attentes.

Partie pré-analytique

Les résultats démontrent la bonne facture de l'échantillonnage effectués par les pêcheurs. En effet, sur les 35 stations prélevées seule une station montre des valeurs à priori aberrantes.

Partie analytique et résultats préliminaires

Si la très grande majorité des résultats correspondent aux attentes, ceux mesurés à la station SHL2 au milieu du grand lac interpellent néanmoins les scientifiques car des disparités avec les valeurs de référence de la CIPEL sont observées. Diverses hypothèses qui permettraient d'expliquer ces observations

sont émises. Elles restent à investiguer et soulignent la nécessité de poursuivre cette étude devenue très intéressante avec les campagnes de prélèvement planifiées.

Quatre campagnes de prélèvement étaient déjà programmées, respectivement en février, avril et septembre 2023.

A suivre

15 décembre 2022

Préoccupations de la FIPAL à propos de GeniLac

La FIPAL partage ses préoccupations quant aux dommages collatéraux possibles des centrales thermiques lacustres avec **Véronique Tanerg en charge des relations publiques et porte-parole SIG.**

Notre demande a suscité une écoute active de la part des SIG. Une visite du chantier de la station de pompage du Vengeron et un entretien avec les responsables du projet GeniLac seront organisés le 2 mars 2023.

19 décembre 2022

Association pour la sauvegarde du Léman (ASL)

Diane Maître avec qui la FIPAL avait collaboré dans le cadre de plusieurs manifestations (Passeports Vacances Lausanne, Salon nautique, etc) va rejoindre le service de l'écologie de l'eau du Canton de Genève le 1^{er} janvier 2023. Nul doute que la FIPAL aura le plaisir de la revoir dans le cadre des suivis biologiques du Léman genevois dont elle s'occupera.

FIPAL News lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction comme à Coralie Pittard qui reprend son poste à l'ASL et avec qui la FIPAL se réjouit de collaborer

21 décembre 2022

Du nouveau concernant les deux experts régionaux de Suisse romande pour la formation SaNa



[Source : Beat Ludwig, Responsable de la formation, Réseau de formation suisse des pêcheurs]

Après de nombreuses années, Jean-Pierre Moll quitte ses fonctions d'expert régional pour la Suisse romande, fonctions qu'il partageait avec Daniel Chollet (Président FIPAL). Le CSCP remercie chaleureusement Jean-Pierre Moll pour le travail accompli.

A partir du 1^{er} janvier 2023 et afin de couvrir au mieux la Suisse romande, Daniel Chollet (Prangins, VD) s'occupera des cantons de Genève et Vaud. Les cantons de Neuchâtel,

Fribourg et du Jura seront dès lors couverts par Patrick Barberon (Le Landeron, NE) nouvel expert régional à qui nous souhaitons plein succès dans ses nouvelles attributions.

24 décembre 2022

Décès de Armand Burgener, webmaster des sites de la FIPAL et de ses sociétés membres

La FIPAL apprend avec tristesse le décès d'Armand Burgener, membre de la section Montreux-FIPAL et webmaster des sites de la FIPAL, de ses sociétés membres ainsi que d'autres sites d'intérêt par exemple celui sur les ports du Léman.

La FIPAL présente ses sincères condoléances à toute la famille d'Armand. Sa gentillesse et sa disponibilité resteront dans nos mémoires tout comme son « *A tout bientôt et pour toute question, un petit coup de fil!* » qui terminait ses courriels.

4 janvier 2023

Séance de travail avec Alain Kolly (APV) pour la reprise des sites web de la FIPAL

Dans le cadre du suivi des orientations prises par l'Assemblée des Présidents et Délégués FIPAL en novembre 2022, le président FIPAL et Alain Kolly de l'Amicale des pêcheurs de Vidy (APV) s'attèlent à mettre en place les actions à entreprendre en vue de la reprise des sites web suite au décès d'Armand Burgener.

Une première conférence avec Swizzonic, la société zurichoise qui héberge les sites est organisée.

A suivre

10 janvier 2023

Le brochet élu Poisson de l'année



La Fédération suisse de pêche (FSP) annonce que le choix du poisson de l'année 2023 s'est porté sur le brochet.



(Photo Rainer Kühnis, reproduite avec l'aimable autorisation de la FSP)

Comme d'habitude, le poisson de l'année fait non seulement l'objet d'une riche documentation (flyer, vidéos, photos, etc) à découvrir sur le site de la FSP (www.sfv-fsp.ch) mais aussi d'une cuvée sélectionnée d'aligoté du Canton de Genève, présenté dans une

bouteille ad hoc digne d'accompagner ce magnifique poisson.

Voir aussi l'article Le Brochet Poisson de l'Année en page 10

10 janvier 2023

« Une troisième île aux oiseaux va apparaître au Fanel »

[Source : Frédéric Ravussin, 24 heures]

Après Leusonna sur le Lac Léman, voici une nouvelle île aux oiseaux sur le Lac de Neuchâtel au Fanel.

« ... La facture est estimée entre 300'000 et 400'000 francs. Un montant qui sera en grande partie couvert par un financement mixte provenant de la Confédération et des cantons. Birdlife, Nos Oiseaux, la Société suisse d'ornithologie et de protection des oiseaux ainsi que la Station ornithologique suisse prendront en charge les éventuels frais supplémentaires ... »

*Quand on aime, on ne compte pas !
Pour lire l'article : www.24heures.ch*

10 janvier 2023

Séance de travail FIPAL et DGE-BIODIV (VD)

Dans le cadre du suivi de la problématique du cormoran et du suivi des orientations prises par l'Assemblée des Présidents et Délégués FIPAL en novembre 2022, le Président et le Vice-Président FIPAL rencontrent Frédéric Hofmann, Chef Chasse, pêche et surveillance du Canton de Vaud à Epalinges (VD).

A l'ordre du jour :

Cormoran

- Actualisation des connaissances sur les études entreprises sur le Lac de Neuchâtel par les cantons VD/NE/FR.
- Faisabilité d'une dérogation à l'art. 61 let. 1 de la RLFaune lequel limite à $\leq 8CV$ la motorisation des embarcations utilisées pour la chasse des oiseaux d'eau sur le Léman.

Permis de pêche hôte Léman

Faisabilité de la mise en place d'un permis « hôte » sur le Léman pour les titulaires d'un permis de 2^{ème} catégorie.

Réorganisation DGE-BIODIV

Actualisation sur l'état d'avancement de la réorganisation des services de la DGE-BIODIV et impact potentiel dans les relations avec la FIPAL.

Bilan de la réunion : une discussion ouverte et constructive comme on les apprécie. Les documents officiels concernant les études « cormorans » sur le lac de Neuchâtel et sur la

réorganisation des services de la DGE-BIODIV nous parviendront aussitôt qu'ils seront validés par les cantons émetteurs.



Les démarches à entreprendre pour aller de l'avant avec la proposition de dérogation pour autoriser les moteurs >8CV et pour la mise en œuvre d'un permis hôte sur le Léman ont bénéficié des conseils et du soutien de Frédéric Hofmann.

A suivre

11 janvier 2023

Plongée dans les nappes naturelles du Léman

[Source : Rebecca Mosimann, Newsletter EPFL, Actualités]

Un chercheur de l'EPFL a documenté pour la première fois comment se forment les taches mouvantes sur l'eau – spectacle visuel toujours saisissant pour les passionné.e.s du lac – et ce qu'elles engendrent sous la surface.

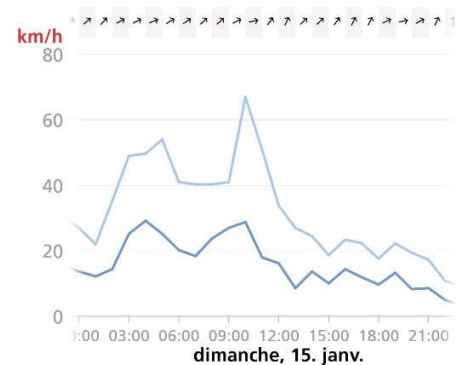
Pour en savoir plus, cliquer sur :

<https://actu.epfl.ch/news/plongee-dans-les-nappes-naturelles-du-leman/>

15 janvier 2023

Ouverture venteuse de la pêche des salmonidés sur le Léman

Vent du SW avec des rafales à plus de 60 km/h entre Lausanne et Genève, le relevé de la station météorologique de Nyon parle de lui-même de la journée d'ouverture.



Les plus raisonnables ont patiemment attendu l'après-midi pour sortir et ont néanmoins fait de belles pêches.

On comprend mieux pourquoi les concours organisés ce jour si particulier de l'ouverture sont nommés « concours des durs » surtout pour les pêcheurs à bord d'un bateau sans cabine.

17 janvier 2023

Séance de travail FIPAL et gardes-pêche

Le président FIPAL rencontre les gardes pêche permanents (GPP) Sébastien Rojard, Sylvain Kramer et Owen Griffiths dans le cadre de nos séances ordinaires semestrielles.

A l'ordre du jour :

Nouveau GPP vaudois pour la circonscription Nyon-Rolle (n° 1).

Owen Griffiths succède à Sébastien Rojard qui lui-même reprend la circonscription Aigle-Pays d'Enhaut (n° 10).

Corollaire de ce changement, les attributions de Sébastien Rojard en tant représentant des gardes suisses au PAP sont transférées à Sylvain Kramer, GPP de la circonscription Aubonne-Morges (n° 3).

La FIPAL remercie chaleureusement Sébastien Rojard pour notre collaboration constructive pendant ces cinq dernières années et son rôle à l'interface entre les services de l'Etat et notre fédération. Elle souhaite plein succès à Sylvain Kramer dans ses nouvelles attributions et se réjouit de pouvoir continuer cette collaboration appréciée.

La circonscription Oron-Lavaux-Riviera (n°9) reste dans les mains de Cédric Henry.

Séances de travail

Nos séances de travail et d'échanges se poursuivront avec Sylvain Kramer en tant que contact privilégié avec une fréquence semestrielle ou adaptée aux circonstances.

Infractions au règlement

FIPAL News s'intéresse aux types d'infraction constatés sur le Léman par les GPP pour la pêche de loisir. Ce sujet sera rediscuté avec Sylvain Kramer dans le cadre de notre prochaine séance semestrielle sur la base des données de 2022. Ces dernières seront communiquées aux membres du PAP en octobre par la Commission consultative de la pêche.

Pollution potentielle en période de vendanges

Après une année en roue libre, la FIPAL prévoit de reprendre la surveillance d'un possible nouvel épisode de mortalité de poissons au port des Vernes à Rolle en période de vendange. En cas d'alerte, elle travaillera en triangulation avec Owen Griffiths (GPP) et les responsables de la STEP.

Sensibilisation à la signalisation et à la pose des filets de pêche

Après Nyon, notre initiative de sensibilisation des pêcheurs et des navigateurs à la pose et à signalisation des filets va être reconduite en se

focalisant focus sur la zone Dullive-Rolle-Chanivaz.

Préoccupations des GPP envers la pêche de loisirs

Les bonnes pratiques ne sont pas suffisamment appliquées lors d'accrochage accidentel dans les filets de la pêche professionnelle. Ceci souligne l'importance des sessions de sensibilisation mentionnées dans le chapitre précédent.

A propos des bonnes pratiques, voir aussi Sécurité et filets de pêche en page 13

18 janvier 2023

En Suisse aussi, manger un poisson d'eau douce revient à boire de l'eau polluée pendant un mois

[Extraits. Source Alexandra Richard, émission La Matinale, RTS Info]

Consommer un poisson d'eau douce pêché dans les lacs et rivières américains revient à boire durant un mois de l'eau contaminée avec des polluants dits "éternels", les PFAS [ndlr: substances per/polyfluoroalkylées utilisées par ex. pour le Teflon®], selon une étude publiée dans *Environmental Research*. En Suisse aussi, les taux de contamination sont similaires ...

...Les lacs et les rivières suisses ne sont pas épargnés, en Valais notamment, où cinq sites très contaminés ont été identifiés l'automne dernier par les autorités ...

... Ces substances sont très mobiles et très persistantes, comme l'explique Yves Degoumois, chef de la section sites pollués, sols et eaux souterraines au Service valaisan de l'environnement. "En plaine du Rhône, nous avons une nappe phréatique qui est très proche. Ces polluants sont fortement mobiles, ils sont lessivés par les eaux qui s'infiltrent dans le sous-sol et sont emportés dans la nappe", explique-t-il dans La Matinale ...

Lien pour écouter le reportage et lire l'article:
<https://www.rts.ch/info/regions/13711226-en-suisse-aussi-manger-un-poisson-deau-douce-revient-a-boire-de-leau-polluee-pendant-un-mois.html>

Lien vers l'étude :
www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0013935122024926



A voir sur le même sujet des PFAS, *Dark Waters* (2019), le film tiré de l'histoire vraie de l'avocat Robert Bilott qui a dénoncé les pratiques toxiques de l'entreprise chimique DuPont. Un drame qui retrace plus de 10 ans de procédures du scandale écologique des PFAS et de santé publique.

Voir aussi la rubrique du 1^{er} mars 2023 ainsi que l'article dédié au PFAS, pages 14-15

18 janvier 2023

Le changement climatique inscrit l'avenir de la féra en pointillé

[Source : Sylvain Falcoz, Le Dauphiné Libéré]

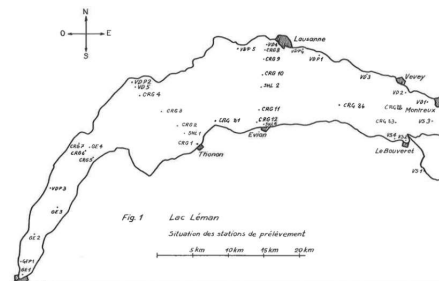
Alors que la pêche de la féra, poisson roi du Léman, s'est ouverte dimanche 15 janvier, les professionnels du secteur s'attendent à une nouvelle saison difficile. Principal coupable? Un lac trop chaud qui nuit à la bonne reproduction de l'espèce.

Une page entière consacrée à la féra et dans une moindre mesure à la perche dans laquelle Michaël Dumaz, président des pêcheurs professionnels du Léman français, partage son inquiétude quant à l'évolution des corégones dans le Léman.

30 janvier 2023

2^{ème} campagne de prélèvements de l'étude Co-P

COFISH Dans le cadre de l'étude Co-P du projet Co-FISH (cf. FIPAL News No 29 de décembre 2022), une armada de 9 embarcations procède à la deuxième campagne de mesure de la turbidité et effectue des prélèvements d'échantillons d'eau sur une colonne de 18m sous la surface.



Enfin, ce sont 36 stations géolocalisées et représentatives du Lac Léman qui ont été échantillonnées en quelques heures dans la matinée dans un froid de canard. Tous les échantillons collectés étaient eux déjà en lieu sûr au laboratoire dans l'après-midi.



(Photo Roxane Fillion avec son aimable autorisation)

FIPAL News adresse UN GRAND MERCI à tous les pêcheurs professionnels suisses et français, aux pêcheurs amateurs de la FIPAL et de l'APALLF, aux scientifiques et aux GPPs qui ont contribué au succès de cette deuxième

campagne de prélèvement en bravant des températures hivernales. Sans leur aide et leur collaboration, l'étude serait vouée à l'échec.

Rendez-vous au mois d'avril pour la troisième campagne de prélèvements puis en été pour la quatrième et dernière campagne avant la présentation finale des résultats.

2 février 2023

A propos des munitions immergées dans le Léman

Cette conférence donnée au Musée du Léman par Stéphanie Girardclos (Institut de l'Environnement, UniGe) et Lionel Rard (plongeur scientifique chez Odysseus 3.1) lance une série de 7 conférences programmées dans le cadre de l'initiative *Les Experts du Léman* version 2023.



(Photo FIPAL News)

Une présentation captivante sur des immersions préoccupantes pratiquées dans les mers et sur une multitude de lacs du globe dont le Petit-Lac Léman fait partie. Cette pratique interdite en Suisse depuis les années 60' et toujours pratiquée sur la planète voire obligatoire dans les procédures d'atterrissage des avions militaires.



Les premiers résultats semblent rassurants. Les concentrations en métaux lourds mesurés dans les sédiments montrent qu'ils ne sont pas contaminés au sens de l'Ordonnance de protection des sols (Osol).



Cependant, ils appellent à la prudence, à la poursuite des études et au monitoring de l'évolution. En effet, assimiler les sédiments lacustres aux sols de l'Osol est sujet à discussion. D'autre part, les moules quagga et les sédiments superficiels situés à proximité immédiate des caisses de munitions indiquent une concentration significativement plus haute pour certains métaux. Cette différence pourrait indiquer que la corrosion a commencé.

L'entrée aux conférences est gratuite. Cependant, il convient de s'inscrire au préalable.

Lien à cliquer :
<https://museeduleman.ch/activites/experts-du-leman/>

5 février 2023

La Bonn'Pêche édition 2023

[Source : lapeche.ch]

lapeche.ch organise la 3^{ème} édition de la journée de vente d'articles de pêche de particulier à particulier à Daillens (VD).



(Photo FIPAL News)

Tous les pêcheurs intéressés de vendre ou d'acheter du matériel et des articles de pêche se retrouvent pour bénéficier de l'opportunité que leur offre cette intéressante initiative.

7 février 2023

Réunion des moniteurs SaNa vaudois et merci Florence Guignard

Les moniteurs vaudois et l'expert régional se réunissent à la Maison de la Rivière pour leur traditionnelle réunion annuelle avec Frédéric Hofmann et Sébastien Plaisant du Service Chasse, pêche et surveillance.

Le groupe prend connaissance de la « retraite » de Florence Guignard (SVPR et Petits Pêcheurs d'Ouchy), pionnière de la formation SaNa, ancienne coordinatrice des cours vaudois qui s'est dévouée sans compter pour la formation SaNa et la remercie chaleureusement pour tout le travail effectué.

9 février 2023

Réunion du Comité d'organisation de l'Assemblée des Délégués FSP du 10 juin 2023

Le Comité d'organisation FIPAL-SVPR-FSP se réunit pour sa 4^{ème} séance de travail au port du Basset à Clarens.

Les invitations au Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos, aux responsables de la pêche des cantons riverains et aux autorités locales ont été envoyées.

La première ébauche de programme offre à la FIPAL et à la SVPR, l'opportunité de présenter brièvement leurs activités, leurs particularités, leurs compétences et leurs préoccupations. Le Comité d'organisation a invité le Prof. Jean-François Rubin de la Maison de la Rivière à présenter une conférence sur 25 ans de suivi de la truite dans le Boiron de Morges, un laboratoire à ciel ouvert unique en Suisse avec

plus de 55'000 truites résidentes ou migratrices échantillonnées.

A suivre

9 février 2023

APERA - Pisciculture de Thonon, une infrastructure clé pour le repoissonnement du Léman

L'Association pour la valorisation des eaux piscicole de Rhône-Alpes (APERA) tient son Assemblée générale à Sciez. Son président, Christophe Pedrizet, présente les défis que rencontre la dernière pisciculture domaniale de France, cette infrastructure vieillissante sans laquelle le repoissonnement du Léman ne serait pas réalisable.

En 2022, la pisciculture de Rives à Thonon a déversé dans le Léman (hors déversements dans les lacs du Bourget et d'Annecy) :

Ombles chevaliers

F: 446'310 estivaux & ombles 1+

CH: 350'000 estivaux

Truites (lac et Dranses)

644'517 alevins & estivaux & truites 1+

Féras

F+CH: 9'567'900 alevins

Concernant les pêches spéciales pour la récolte d'œufs de l'hiver 2022/2023 :

Ombles chevaliers

F: 1'397'040 œufs sur 15 jours de pêche, 81.5% de survie des œufs au stade oeillé

CH: 381'600 œufs sur 4 jours de pêche, 81.5% de survie des œufs au stade oeillé

Truites

Stock géniteurs pisciculture : 960'340 œufs incubés à la pisciculture de Rives à ce jour.

Féras (F+CH)

28'621'600 œufs sur 9 jours de pêche dont 2'000'000 incubés à St Sulpice sur une eau à 4°C afin de retarder l'éclosion et aussi 4'000'000 donnés à la Confédération helvétique pour palier leur manque d'œufs. 38.5% de survie au stade oeillé.

L'assemblée a été suivie par l'inauguration officielle des travaux de réhabilitation partielle de la pisciculture de Rives à Thonon en présence de nombreux invités et autorités.

FIPAL News remercie tous ceux qui ont participé au repeuplement et particulièrement à toute l'équipe de la pisciculture de Rives sachant qu'une absence de réactivité d'un 1/4h après l'apparition d'un problème dans une pisciculture peut ruiner tous les efforts entrepris jusqu' alors en un clin d'œil.

9 février 2023

Scientifiques et pêcheurs s'unissent pour analyser la santé du Léman

[Source : extrait reportage Céline Duruz, Terre & Nature]



Une vaste campagne de recherche participative a commencé, pour mesurer le taux de phosphore contenu dans l'eau ...

« Ce matin-là, Alexandre et Laura Fayet, pêcheurs professionnels à Gland (VD), s'appêtent à prendre le large sur le Léman à bord du Capitaine Nicolas. Mais cette fois, leurs filets ont laissé place à un équipement plus original: un tuyau long de 18 mètres, un bouchon, un seau, un entonnoir et des bouteilles hermétiques. Père et fille, comme une vingtaine d'autres pêcheurs ce jour-là, vont effectuer des mesures spéciales, dans le cadre du projet CoFish financé par le Fonds national de la recherche ... »

Un reportage à découvrir sur

<https://www.terrenature.ch/scientifiques-et-pecheurs-sunissent-pour-analyser-la-sante-du-leman/>

13 février 2023

L'histoire du Léman, un lac éternel

[Source : Association pour la sauvegarde du Léman (ASL)]

Le Léman est-il vraiment « éternel » ? A quoi ressemblerait le lac au Néolithique alors que les premiers humains s'installaient sur ces bords. Et qu'en est-il du réchauffement actuel des eaux, à quoi faut-il s'attendre ?

Le Professeur Walter Wildi, géologue et historien de la Terre traite de ce sujet à travers une conférence virtuelle à suivre de son salon dans le cadre des webinaires de l'ASL.

Un voyage captivant au travers de 800'000 ans d'histoire jusqu'au défis d'aujourd'hui.

La vidéo de la présentation est à découvrir sur : <https://asleman.org/sensibilisation/seminaires-en-ligne/>

18 février 2023

La FIPAL propose la création d'un permis «hôte» ou «invité·e» sur le Léman

Faisant suite aux décisions de l'Assemblée générale 2022 et à la consultation des services cantonaux vaudois (cf. rubrique 9 janvier 2023), neuchâtelois, fribourgeois sur leur expérience de 20 ans de permis «hôte» sur les lacs de Neuchâtel et de Morat ainsi que sur les rivières vaudoises et fribourgeoises la FIPAL propose la

création d'un permis «hôte» ou «invité.e» sur le Léman au PAP.

Voir l'article consacré à ce sujet en page 11

25 février 2023

Assemblée générale de l'APALLF

L'APALLF tient son assemblée générale à Thonon-les-Bains avec de nombreux invités dont le Président FIPAL. Outre les aspects administratifs, elle s'est focalisée sur les activités de 2022, les préoccupations actuelles et les défis que rencontrent les pêcheurs et les poissons du Léman.

Comme d'habitude, les conférences ont suscité un vif intérêt :

FISHOLA et manifestations scientifiques 2023
par Chloé Goulon, INRAE

Evolution de la situation des perches, des brochets et des gardons dans le Léman
par Christian Gillet, Com. scientifique APALLF

Le Boiron de Morges, 25 ans de suivi de la truite lacustre et de rivière
par Jean-François Rubin, Maison de la Rivière.

Le Dauphiné libéré s'est fait l'écho des discussions de cette assemblée en lui consacrant une demi page.

26 février 2023

Des rafales de bise de 100 km/h sur le Léman

Ce jour-là, une planche de surf est plus utile qu'un bateau pour traîner, par contre c'est plus difficile d'y fixer une boule blanche ! Il faut remonter à 2004 pour retrouver une journée entière aussi venteuse.

27 février 2023

Mauvaise et excellente nouvelle au menu de la séance du Comité central FIPAL

Site web FIPAL et sites satellites

A la suite du décès du webmaster FIPAL, les informations laissées par feu Armand Burgener pour une reprise harmonieuse de nos sites se sont avérées lacunaires et insuffisantes. C'est pourquoi, dès le 4 janvier 2023, le président et le vice-président FIPAL avec l'aide d'Alain Kolly de l'APV et de Maria Würsten (Section de Montreux) ont multiplié les démarches auprès de la société Swizzonic à Zurich qui héberge nos sites et la famille d'Armand afin d'assurer la continuité du site web de la FIPAL et de ses six sites satellites (APL, Nyon, Rolle, Morges, Vevey-La Tour et Montreux, l'APV utilisant les services d'Alain Kolly pour son site depuis 2022).



A ce jour, les démarches n'ont pas abouti. Elles se heurtent entre autres à la législation concernant la protection des données et au manque de bon sens de Swizzonic qui ne voit qu'une opportunité commerciale dans le cadre de la transition. Il s'en suit que les noms de domaine actuels des sites deviendront inaccessibles à une date que Swizzonic refuse de nous communiquer. C'est déjà le cas pour les sites de Nyon, Rolle, Morges et Vevey-La Tour depuis mi-février.

A ce problème s'ajoute celui de la publicité qui devient *de facto* non prestée sur les sites inaccessibles. Bien que cette publicité était gérée par le webmaster dans le cadre d'un contrat commercial privé avec les annonceurs et que, par conséquent, la FIPAL n'a tiré aucun revenu de ces publicités, le Comité central s'est fait un point d'honneur de chercher une solution qui ne portera pas préjudice aux annonceurs, lesquels ont tous été contactés.

Une ultime démarche va encore être entreprise pour récupérer les noms de domaines. En cas d'échec, la situation impliquera une reconstruction de A à Z des sites avec des nouveaux noms de domaine sur la base de décisions à prendre lors d'une assemblée générale extraordinaire. Le Comité central proposera l'intégration du nouveau webmaster comme membre à part entière du Comité lors de cette assemblée.

Maison de la Rivière à Tolochenaz

Le Conseil de Fondation de la Maison de la Rivière a accepté à l'unanimité une proposition de son président Guy-Charles Monney de créer une nouvelle entité « Pêcheurs » au sein de la Fondation de la Maison de la Rivière.

Cette nouvelle entité complète celles des membres fondateurs que sont l'UNIL, l'HEPIA et les Amis de la Maison de la Rivière (anciennement Association Truite Léman). L'entité « Pêcheurs » sera constituée de la Société Vaudoise des Pêcheurs en Rivière (SVPR) et de la FIPAL. L'entité « Pêcheurs » participera financièrement au capital de dotation de la Fondation selon un arrangement entre SVPR et FIPAL à finaliser lors de notre prochaine assemblée générale statutaire. Chaque entité ayant deux voix au Conseil de Fondation, Roger Zbinden (président SVPR) et Daniel Chollet (Président FIPAL) intégreront ce dernier. Les statuts révisés seront validés par le Conseil de Fondation lors de sa séance du 16 mars 2023.



Le Comité central remercie d'ores et déjà chaleureusement le Conseil de Fondation de la Maison de la Rivière et son président pour la création de cette nouvelle entité, pour leur confiance et leur

ouverture à impliquer davantage des représentants de la pêche dans le développement de Maison de la Rivière.

L'opportunité qui est offerte à notre fédération est parfaitement en ligne avec notre vision pour la place de la FIPAL, nos buts et nos objectifs tels qu'ils sont décrits dans notre feuille de route mise en place dès 2017. Cette opportunité couronne six ans d'efforts et collaboration constructive avec les acteurs clés du monde halieutique de Suisse romande.

1^{er} mars 2023

Rapport du Conseil d'Etat vaudois relatif à un postulat en faveur de l'économie de la pêche et de la biodiversité lacustre

Le Conseil d'Etat vaudois répond au Postulat des députés au Grand Conseil Jérôme Christen et consorts en faveur de l'économie de la pêche et de la biodiversité lacustre

Ce postulat daté du 14 juin 2021 (réf 21_POS_35) demandait au Conseil d'Etat de déposer un rapport faisant état des mesures qu'il entend prendre pour résoudre le problème de la diminution de poisson dans les lacs de Neuchâtel, du Léman et de Joux, en particulier pour:

- réduire la destruction des frayères,
- diminuer la population de cormorans,
- lutter contre la prolifération de la moule quagga,
- prendre des mesures contre les micropolluants/microplastiques,
- renforcer les mesures en matière d'alevinage
- de manière générale soutenir l'économie de la pêche,
- venir en aide aux pêcheurs en attendant que les mesures précitées de dépollution obtiennent les effets escomptés.



Il est à noter que le postulat cible la pêche professionnelle uniquement à propos de la problématique du cormoran. Il s'adresse cependant à la pêche et aux pêcheurs en général pour les trois autres problématiques mises en avant, à savoir :

- la moule quagga en tant qu'espèce invasive,
- les microplastiques et micropolluants,
- l'alevinage en ombles, truites et féras.



Las, dans sa réponse, le Conseil d'Etat ignore la pêche amateur. Il réaffirme son engagement pour la recherche de solutions durables pour assurer la pérennité de l'activité de pêche professionnelle dans les grands lacs du canton. Dans ce but, il entend conduire dès 2023 une réflexion cantonale globale visant à identifier et définir, dans le cadre d'un plan d'action, les mesures à prendre pour soutenir la pêche professionnelle. Cette démarche sera conduite

en partenariat avec les différentes parties, dont les pêcheurs professionnels font partie mais pas la pêche amateur.

La FIPAL va se mettre en rapport avec Oscar Cherbuin, député Vert libéral au Grand Conseil, membre de la commission spéciale mise en place ainsi que Frédéric Hofmann, délégué par le Conseil d'Etat pour les questions complémentaires. A suivre.

Voir aussi l'article consacré à ce sujet en page 16

1^{er} mars 2023

Le Canton du Valais interdit la pêche dans un affluent du Léman, le canal Stockalper, à cause de la pollution par les PFAS

[D'après Christian Hermann, Rhône FM]



Les poissons du canal Stockalper qui se jette dans le Léman au Bouveret ne peuvent plus être ni pêchés, ni mangés.

Le canton annonce l'interdiction de la pêche entre Collombey-Muraz et le Bouveret.

Les analyses de PFAS dans une centaine de poissons capturés dans le canal Stockalper démontrent que 46% d'entre eux sont impropres à la consommation selon la nouvelle norme de la commission européenne.

« En conséquence et bien que la Suisse n'ait pas encore établi de valeur légale limite, la pêche est dorénavant interdite sur tout le linéaire du canal Stockalper. Il est également fortement recommandé de ne pas consommer dans le canal Stockalper les années précédentes dans le canal Stockalper et encore conservés. »

Cette interdiction fait suite à celles déjà prononcées pour des étangs de la plaine du Rhône comme celui des Mangettes (cf. FIPAL News N°27 d'avril 2022)

Pour lire l'article et/ou écouter le reportage: <https://www.rhonefm.ch/actualites/le-canton-interdit-la-peche-dans-le-canal-stockalper-entre-collombey-muraz-et-le-bouveret>

Voir également l'article consacré aux PFAS, pages 14 et 15

2 mars 2023

GENILAC - Les pêcheurs amateurs rencontrent les SIG pour discuter de leurs préoccupations

Le Comité central de la FIPAL représenté par Gérald de Smidt et Daniel Chollet, le Bureau directeur de l'APALLF représenté par Yves Depraz et Morgan Lefèvre ainsi que Maxime Prevedello (FSPG) rencontrent les SIG sur le

site du chantier du Vengeron pour discuter des préoccupations des pêcheurs du Léman quant à la pollution thermique potentielle de GeniLac.



(Avec l'aimable autorisation de Véronique Tanerg, SIG)

Véronique Tanerg (en charge des Relations publiques et porte-parole SIG), Fabrice Malla (Responsable du programme GeniLac) et Cliff Moesching (Directeur de la Thermique SIG) répondent à nos questions dans le cadre de la visite du chantier du Vengeron.

Débites de pompage et de refolement ou plutôt d'équilibrage puisque l'infrastructure repose sur le principe des vases communicants pour l'eau du lac, profondeurs, différences de température prévues et exigences légales, monitoring des paramètres clés, position et design des crépines, chloration en tant qu'outil de lutte contre la moule quagga, etc ..., les réponses apportées sans faux-fuyant à notre besoin de comprendre le fonctionnement de GeniLac et à nos préoccupations étaient rassurantes.

La FIPAL et l'APALLF vont néanmoins se procurer l'étude d'impact effectuée par Ecotec pour se déterminer sur une éventuelle suite à donner. A suivre

3 mars 2023

Séance de travail FIPAL-APALLF

Les bureaux directeurs de la FIPAL et de l'APALLF ainsi que leurs commissions scientifiques et des délégués au PAP élargi du 14 mars 2023 se réunissent à Sciez.

Le but de la réunion est de débattre des propositions de modification du règlement de pêche actuel issues de la FIPAL et de l'APALLF ainsi que de débattre de la pertinence des propositions émanant de la pêche professionnelle F+CH et des autorités vu de notre fenêtre. En cas d'acceptation par le PAP, les modifications entreraient en vigueur avec le règlement 2026-2030.

Truite

Pas de modification du règlement proposée

Omble

Pas de modification du règlement proposée

Corégone

Pas de modification du règlement proposée

Brochet

Période de protection actuelle du 1^{er} au 20 avril passant du 15 mars au 30 avril avec interdiction de tendre un filet de pêche à moins de 30m de profondeur

Perche

Interdiction de la pêche de la perche pendant sa période de protection

Permis de pêche

Extension de l'offre en créant un permis « hôte » ou « invité »

En outre, la FIPAL et l'APALLF passent en revue des propositions de modification du règlement de pêche émanant de la pêche professionnelle suisse et française ainsi que des autorités.

Une rencontre constructive nourrie par des débats et des échanges de vue intéressants comme on les aime ceci 15 jours avant la session élargie du PAP du 14 mars 2023.

A suivre dans la rubrique du 14 mars 2023

12 mars 2023

La FIPAL poursuit le dialogue avec la CIPEL à la suite de la nomination de sa nouvelle Secrétaire générale

La FIPAL renoue le dialogue avec la CIPEL à la suite de la nomination de Nicole Gallina au poste clé de Secrétaire générale de la CIPEL après un processus de sélection à l'échelle internationale. Nicole Gallina qui succède à Audrey Klein avec qui la FIPAL avait l'habitude de collaborer s'engage à poursuivre avec l'équipe en place les nombreuses missions de la CIPEL. Elle occupe sa nouvelle fonction depuis le 1^{er} février 2023. Biologiste et titulaire d'un master en sciences de l'environnement en écotoxicologie aquatique, elle possède un curriculum impressionnant. « Maîtrisant cinq langues, Nicole Gallina pourra établir des liens et faire rayonner le Léman dans un périmètre particulièrement large » (source www.cipel.org).

L'actualité scientifique et la presse de début mars 2023, ont poussé la FIPAL à s'intéresser à nouveau aux rapports scientifiques publiés par la CIPEL, cette fois à propos des PFAS dans les poissons du Léman. Une lecture rapide de ces rapports l'interpelle car elle suggère à nouveau un manque de rigueur scientifique qui, si son interprétation est correcte, lui rappellerait hélas ceux qu'elle avait déjà constaté dans d'autres rapports de la CIPEL. Il lui semble donc primordial de s'asseoir autour d'une table dans les plus brefs délais pour partager ses préoccupations et faire plus ample connaissance avec Nicole Gallina ceci d'autant plus que les enjeux de santé publique ne sont on ne peut plus sérieux depuis la publication de la nouvelle norme européenne pour les PFAS.

Rendez-vous fixé au 5 mai 2023

14 mars 2023

Séance du PAP avec présentation des desiderata des corporations de pêcheurs et des autorités en vue du règlement 2026-2030

Le PAP tient sa dernière séance avant l'échéance couperet pour la prise en compte des propositions de modification du règlement actuel lesquelles seraient effectives de 2026 à 2030 en cas d'acceptation.

Chaque corporation de pêcheurs est représentée à la session élargie du matin par son membre permanent au PAP et deux délégués. La FIPAL est représentée par son président accompagné de Lydia Luchetta, présidente APL Genève (Gérald de Smidt du Comité central est excusé pour un empêchement de dernière minute). Yves Depraz (excusé) est représenté par Christian Gillet, président Commission scientifique et Morgan Lefèvre pour l'APALLF.

Daniel Hefti (OFEV) et Laurent Giusti (OFB) présentent leurs collègues, respectivement Diego Dagani et Nicolas Bergher qui les remplaceront à la suite de leur départ en retraite.

La session de l'après-midi est réservée aux membres permanents du PAP ou leurs remplaçants. Les propositions de modification du règlement actuel retenues le matin sont débattues voire votées pour approbation.

Pour plus de détail, voir article en page 16

16 mars 2023

Une nouvelle entité nommée « Association de pêcheurs (SVPR-FIPAL) » dans le Conseil de Fondation de la Maison de la Rivière

Sur proposition de son président Guy-Charles Monney, ancien président de la SVPR, le Conseil de Fondation de la Maison de la Rivière entérine la création d'une nouvelle entité nommée « Association de pêcheurs (SVPR-FIPAL) ».

Les statuts actualisés seront présentés à l'Autorité de surveillance des fondations pour acceptation dans les meilleurs délais. L'Association de pêcheurs (SVPR-FIPAL) sera représentée au Conseil de Fondation par Roger Zbinden et Daniel Chollet, respectivement présidents de la SVPR et de la FIPAL. Au sein du Conseil, ils rejoignent les deux délégués de chacun des membres fondateurs à savoir l'UNIL, la HES-SO-GE et les Amis de la Maison de la Rivière (anciennement Association Truite Léman).

Le président FIPAL remercie chaleureusement le Conseil de Fondation, son président Guy-Charles Monney ainsi que la Direction de la Maison de la Rivière pour leur ouverture et la confiance accordée à nos associations. De même, elle remercie vivement le président de la SVPR pour leur participation financière au capital de la Fondation, action permettant de graver, si besoin est, l'intérêt des pêcheurs dans le marbre de cette institution.

20 mars 2023

67'000 alevins d'omble chevalier à la pisciculture de l'Aiguette

Sylvain Kramer, GPP, remet 67'000 alevins d'omble chevalier provenant de la pisciculture de St Sulpice à l'équipe des Petits Pêcheurs de Rolle en charge de l'Aiguette.



(Photo FIPAL News)

Cette équipe composée de Remo Cometti, Jean-Claude Blanc, Jean-Claude Kurzen, Jean Daniel Muller, Ventura et Peppone va non seulement prodiguer des soins sans relâche pour leur élevage mais elle continue en parallèle d'œuvrer aux gros travaux de rénovation et d'amélioration du bâtiment et de ses alentours.



(Photo FIPAL News)

FIPAL News les félicite pour leur travail assidu.

20 mars 2023

Communiqué de presse du Canton de Vaud à propos des PFAS

[Source : Rubrique Actualités www.vd.ch]

Le Canton de Vaud a démarré des prélèvements dans le Chablais vaudois afin de détecter la présence de PFAS dans les eaux superficielles et dans les poissons.



Les opérations se concentrent sur le Grand canal et quatre étangs situés dans la plaine du Rhône, zone prioritaire dans la stratégie de surveillance des polluants persistants dans l'environnement.

Les analyses permettront de déterminer si des recommandations ou restrictions d'usage de ces plans d'eau doivent être envisagées.

A suivre, voir aussi rubrique « Vous avez aimé les PCB, vous allez adorer les PFAS ! » dans Florilège de vérités et contre-vérités ou sujets de réflexion en page 14

23 au 26 mars 2023

Monatura (Salon Chasse, tir sportif et pêche) à Berne

Après trois ans de roue libre, la grande messe suisse de la chasse et de la pêche réouvre ses portes à Berne sous la dénomination Monatura.



(Photo FIPAL News)

La Fédération suisse de pêche (FSP) et son Bureau directeur, le Réseau suisse de formation des pêcheurs (formation SaNa), le Centre suisse des poissons, le shop FSP, le Club 111 et le Bureau suisse de conseil pour la pêche FIBER rencontrent les visiteurs et leurs invités sur le stand de la FSP.

Echange d'idées, partage de préoccupations, soutien de projets, sessions de travail et d'information ou simplement rencontres autour d'un verre de l'excellent aligoté de Genève dédié au brochet poisson de l'année 2023 après la visite d'une des nombreuses activités proposées par la FSP sont au menu pendant les quatre jours de cette manifestation.



(Entrée exposition FSP sur la Biodiversité, photo FIPAL News)

Au programme :

Biodiversité

La FSP montre au grand public l'importance de la biodiversité et met l'accent sur la biodiversité aquatique.

L'artisanat de la pêche avec des spécialistes et professionnels

- Montage de gambes
- Montage de mouches pour débutants et avancés
- Fabrication de cannes en bambou
- Démonstration des avantages des cannes en bambou refendu au bassin de lancer
- Fabrication d'épuisettes avec cadre en bois précieux
- Fabrication de cuillères en nacre
- Fabrication de couteaux à fileter en acier damassé

Cuisine et gastronomie

- Fileter correctement un poisson
- Recettes de poisson et variations

Conférences

- La diversité des corégones par David Bittner
- Les pêcheurs aménagés l'habitat par David Bittner et Christian Dietiker
- Doubs vivant par Céline Barrelet

Nouveaux posters au shop FSP

- Toutes les espèces de corégones
- Les poissons de Suisse

23 mars 2023

Contribution notoire de la section FIPAL de Genève (APL) pour le Centre suisse des poissons

Dans le cadre de Monatura 2023, Adrian Aeschlimann, administrateur du Centre suisse de compétence pour la pêche et chef de projet du Centre suisse des poissons, remercie chaleureusement l'Amicale des Pêcheurs du Léman (APL) et son comité présidé par Lydia Lucchetta, pour leur contribution de 5'000 CHF au Centre suisse des poissons



(Photo Maxime Prevedello)

FIPAL News se joint au concert de félicitations et remercie l'APL d'avoir répondu aux appels du Centre suisse de compétence pour la pêche et du Comité central FIPAL.

Fédération suisse de pêche

Poisson de l'année 2023

Par Daniel Chollet, source FSP



(Flyer FSP, photo Rainer Kühnis)

Le brochet fait partie des espèces de poissons indigènes les plus grandes et les plus connues. Il est très apprécié des pêcheurs professionnels et de loisirs, qui le considèrent comme un poisson comestible très prisé.

En tant que prédateur, il est au sommet de la chaîne alimentaire dans nos eaux et nous fascine depuis la nuit des temps. Le brochet est entouré de mythes et de légendes et bien des récits de pêcheurs ont été tissés autour de ce chasseur en forme de flèche. Le brochet n'est pas un simple poisson, c'est une créature fascinante qui vit dans les profondeurs de nos eaux.



(Photo Matthias Meyer)

Cette réalité et le fait que son habitat soit fortement perturbé, voire perdu en de nombreux endroits, ont incité la Fédération Suisse de Pêche (FSP) à désigner le brochet comme "poisson de l'année 2023".

Le dossier dédié au brochet est à consulter en ligne. Les chapitres suivants y sont traités et agrémentés de magnifiques photos et vidéos :

- Famille et distribution
- Apparence et anatomie
- Maître chasseur
- Reproduction
- Habitat
- Pêche et gastronomie
- Un tutorial pour tailler et désarêter les filets
- Le brochet marque notre quotidien

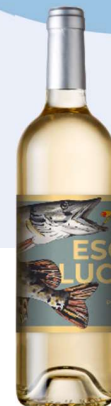
A regarder en cliquant sur le lien suivant :

<https://sfv-fsp.ch/fr/poisson-de-lannee/2023-le-brochet/dossier-en-ligne/>



(Photo Matthias Meyer)

Cette année encore, la FSP perpétue la tradition de sélectionner l'accord parfait avec un vin suisse de qualité. Elle a jeté son dévolu sur un aligoté 2021 du Domaine des Perrières, AOC Genève dans une bouteille habillée pour l'occasion. Il séduit par ses arômes d'amandes, de noisettes et d'agrumes ainsi que sa longueur, sa richesse et sa rondeur en bouche.



A commander en ligne sur le shop FSP :

<https://sfv-fsp.ch/fr/home/>

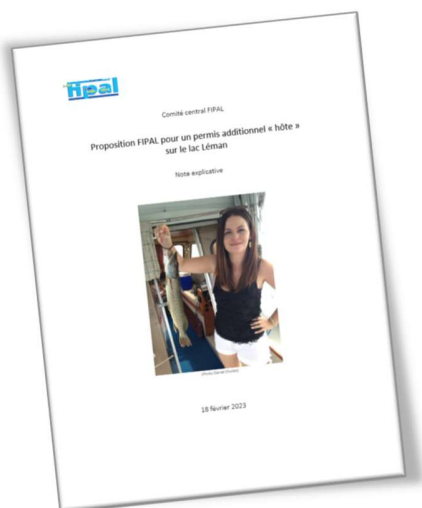
La FIPAL propose la création d'un permis «hôte» ou « invité·e» sur le Léman

Note explicative à propos du permis «hôte»

Par Daniel Chollet

But

Le but de cette note explicative est de fournir des éléments soutenant la proposition FIPAL en vue d'une discussion dans le cadre général du PAP et plus particulièrement d'une modification du Règlement d'application de l'Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant la pêche dans le Lac Léman pour la période 2026-2030 au cas où une modification s'avérerait nécessaire.



Le but n'est pas de proposer un produit fini mais de fournir des éléments-clés susceptibles d'obtenir une décision de principe du PAP. En cas de réponse favorable, les modifications nécessaires des réglementations concernées pourraient être rédigées en accord avec les directives du PAP et des échéances.

Avertissement : La terminologie *Permis de pêche annuel* utilisée dans cette note explicative comprend les permis de pêche annuels de 2^{ème} et de 3^{ème} catégorie en vigueur en Suisse ainsi que les cartes de pêche annuelles pour personne majeure avec ou sans option traîne en France.

Concept du permis additionnel «hôte»

Le permis additionnel «hôte» donne au titulaire d'un *Permis de pêche annuel*, le droit de se faire accompagner chaque jour ouvert à la pêche par un seul hôte ou invité de son choix. Cet hôte a le droit de pêcher avec les engins prédéfinis c.à.d. la gambe.

Le permis additionnel «hôte» est soumis à conditions :

- Le titulaire du permis additionnel "hôte" doit être titulaire d'un *Permis de pêche annuel*,

- Le titulaire du permis additionnel "hôte" doit être majeur,
- L'hôte doit exercer la pêche depuis la même embarcation que le titulaire d'un *Permis de pêche annuel* et sous le contrôle et la responsabilité de celui-ci,
- L'hôte a le droit de manier les lignes traînantes du titulaire du *Permis de pêche annuel** qu'il accompagne pour autant que le *Permis de pêche annuel** l'autorise,
- Un *Permis de pêche annuel* ne donne droit qu'à un seul permis additionnel "hôte" par année,
- Les captures de l'hôte sont considérées comme ayant été capturées par le titulaire du permis additionnel «hôte». Ils font partie du total autorisé pour ce dernier.

Les 9 avantages du permis additionnel «hôte»

1. Un concept éprouvé

Le concept du permis «hôte» n'est pas une nouveauté. Il donne satisfaction, entre autres, sur les lacs de Neuchâtel (cantons de Vaud, de Neuchâtel et de Fribourg)^{1,2,3,4}, de Morat (cantons de Vaud et de Fribourg)^{3,4}, sur les grands lacs bernois (Biemme, Thoune et de Brienz)⁵ ainsi que sur les rivières et lacs de montagne des cantons de Vaud et de Fribourg^{3,4}.

Sur le Lac de Neuchâtel, le permis «hôte» est en vigueur depuis 2004. Selon les dernières statistiques officielles, 50.4% des 1'447 titulaires d'un permis annuel avec ou sans option traîne ont acquis un permis «hôte» en 2021⁶.

Sur le Lac de Morat, le permis «hôte» est également en vigueur depuis 2004. En 2022, 48.9% des 812 titulaires d'un permis annuel avec ou sans option traîne ont acquis un permis «hôte»⁷. Toutes zones de pêche confondues, la vente de permis «hôte» dans le Canton de Fribourg a cru de manière spectaculaire en 2022, le nombre passant de 986 à 3460 unités en 2022⁷.

Le permis «hôte» constitue un complément à l'offre actuelle de permis/cartes de pêche. Il ne rend pas caduc les permis de courte durée tels qu'ils existent aujourd'hui.

2. Une compilation des statistiques des captures de la pêche de loisir plus fiable et plus rapide

Les captures de l'hôte étant notifiées par le titulaire du *Permis de pêche annuel* sur son propre carnet de contrôle, les problèmes liés au non-retour des statistiques de capture des

permis de courte durée est ainsi évité. En conséquence, il induit une amélioration de la qualité et de la disponibilité des statistiques ainsi qu'une simplification de la saisie (un seul permis au lieu de deux).

3. Une contribution notable à la formation des pêcheurs voire une forme de formation SaNa pour permis journaliers

En Suisse, le permis hôte contribue à un meilleur respect de la législation puisque l'«hôte» pêche sous le contrôle et la responsabilité du titulaire d'un *Permis de pêche annuel* lequel doit impérativement être en possession d'une attestation de compétence fédérale pour pratiquer la pêche (SaNa). Chaque titulaire de permis «hôte» devient ainsi un formateur qui peut promouvoir les bonnes pratiques et palier en quelque sorte le problème de l'absence décriée de formation et de compétence en relation avec les permis de courte durée.

Par analogie et en France, le permis «hôte» promouvrait la transmission de savoir entre pêcheurs chevronnés et pêcheurs occasionnels ou visiteurs invités par le titulaire d'un *Permis de pêche annuel*.

4. Une grande flexibilité de mise en œuvre

Sous réserve de confirmation par les autorités, la mise en œuvre d'un permis «hôte» ne nécessiterait pas de modification de l'Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant la pêche dans le lac Léman ni du Règlement d'application de l'Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant la pêche dans le Lac Léman.

Pour la Suisse, il nécessiterait des ajouts au Concordat sur la pêche dans le lac Léman qui est en voie de révision. Ces ajouts pourraient s'inspirer avantageusement de la législation en vigueur en matière de permis «hôte» sur les lacs de Neuchâtel, de Morat et sur les rivières et lacs de montagne du Canton de Vaud.

Pour la FIPAL, le permis «hôte» bénéficierait d'une mise en œuvre cohérente et simultanée dans les deux Etats. Dans le cas contraire, l'art. 5 chiffre 2 de l'Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant la pêche sur le Léman ainsi que l'art. 53 chiffre 4 du Règlement d'application dudit Accord laissent la flexibilité d'application dans un seul des deux Etats.

5. Une clarification du respect de la législation en matière de permis

L'obligation faite à un pêcheur à la gambe âgé de plus de 14 ans d'être au bénéfice d'un permis de courte durée lorsqu'il accompagne un pêcheur titulaire d'un *permis de pêche annuel* est mal connue et par conséquent n'est pas appliquée systématiquement sur les eaux territoriales suisses du Léman⁸. Le permis «hôte» permet de clarifier cette situation et de renforcer le respect de la législation.

6. Craintes de la pêche professionnelle vis-à-vis des permis journaliers et dégâts aux filets

Le permis journalier donne accès au lac à tout un chacun sans formation ni sensibilisation sur la signalisation des filets de la pêche professionnelle ainsi que sur les règles de navigation. C'est une des préoccupations des pêcheurs professionnels du lac de Morat communiquée par le service Faune et Biodiversité du Canton de Fribourg⁴. La sensibilisation aux bonnes pratiques par le titulaire du permis «hôte» contribue à la formation et tend à diminuer le risque de blessures pour le pêcheur professionnel et le risque de dommage aux filets.

7. Une simplification des formalités

L'annualisation du permis «hôte» décharge le titulaire d'un Permis de pêche annuel ou son invité des formalités d'acquisition d'un permis de pêche journalier et de son renvoi.

8. Un prix abordable

Le ratio *Prix du permis «hôte» / Prix du permis journalier gambe* est de 2,50 et 3,33 dans les cas respectifs des rivières & lacs de montagne du Canton de Vaud et du lac de Neuchâtel. L'application de ce même ratio sur les Léman suisse et français porterait le prix d'un permis «hôte» respectivement entre 25 et 33 CHF et entre 33 et 43 €. Ces prix ne sont cependant que des projections indicatives puisque la fixation des prix reste une prérogative des autorités.

9. Une invitation à découvrir la pêche et à se ressourcer dans la nature

Les avantages listés ci-dessus sont une invitation à promouvoir la pêche dans un contexte mieux cadré ainsi que de promouvoir la vie sociale et le ressourcement dans le cadre reposant du Léman.

Références

- [1] F. Hofmann, Chef Chasse, pêche et surveillance (VD), communication personnelle (Janv. 2023)
- [2] C. Noël, Chef Service de la faune, des forêts et de la nature (NE), comm. personnelle (Fév.2023)
- [3] P. Romerio, Président FSPALN, communication personnelle (Fév.2023)
- [4] M. Pompini, Chef Faune, chasse et pêche (FR), communication personnelle (Fév.2023)

- [5] D. Wüthrich, Président Section FIPAL de Morges, moniteur SaNa (BE & VD), comm. personnelle (Nov.2022)
- [6] Canton de Neuchâtel, Statistiques de pêche concernant le lac de Neuchâtel (Fév. 2023)
- [7] Etat de Fribourg, Faune et biodiversité, Statistiques de pêche (Fév. 2023)
- [8] D. Chollet, Expert régional VD & GE du Réseau suisse de formation des pêcheurs (Fév. 2023)

Pêche professionnelle sur le Léman La FIPAL à la rescousse des pêcheurs professionnels

Par Daniel Chollet

En date du 6 octobre 2022, le quotidien *La Côte* se faisait l'écho du cri d'alarme des pêcheurs professionnels en consacrant sa une et sa trois au manque d'abris, de cabanes, de pêcheries ou de locaux qui met en péril leur métier.



Place d'amarrage disponible mais pas de local pour transformer la pêche ; situation précaire d'une cabane de pêche vouée à être détruite à cause d'un plan d'affectation ; avenir sombre pour les jeunes pêcheurs en formation ; les raisons d'être inquiets sont nombreuses pour les pêcheurs professionnels vaudois. L'ASRPP en appelle aux autorités cantonales et communales pour pérenniser les pêcheries dans les schémas directeurs et les projets d'aménagement en créant des mesures spécifiques.

Le Comité central FIPAL soutient évidemment les initiatives qui permettraient le succès dans les démarches de l'ASRPP mais il doute qu'une solution rapide permette d'y remédier ceci même si la pêche professionnelle fait partie du patrimoine lémanique et si elle a pu s'entretenir à ce sujet avec le Conseiller d'Etat vaudois Vassilis Venizelos et les autorités.

Le Comité central a initié une réflexion sur ce sujet. La plupart des sections de la FIPAL possédant un local dans les ports ou à proximité immédiate du lac, il s'est engagé de venir à la rescousse de la pêche professionnelle en

mettant à disposition tout ou partie des locaux de ses sections de Nyon, Rolle, Morges, Vidy et Montreux sur un modèle personnalisable à définir.

« La majorité des sections de la FIPAL possédant un local dans un port ou à proximité du lac, le Comité central s'est engagé de venir à la rescousse de la pêche professionnelle en mettant à disposition des pêcheurs professionnels tout ou partie des locaux de ses sections de Nyon, Rolle, Morges, Vidy et Montreux sur un modèle personnalisable à définir »

Les pourparlers entre le Comité central et les sections vont débiter à fin avril 2023 avec une séance incluant les présidents et délégués des sections au siège de l'ASRPP.

L'album du passé - 1963

Evolution de la pêche professionnelle

Par Daniel Chollet. Source et illustrations (captures d'écran) : Emission *Couleurs locales*, RTS Une.

Avec la participation de Bernard Vauthier, auteur de *1'000 ans de pêche en Suisse romande* (Ed. Favre, 2018), l'émission *Couleurs locales* retrace 60 ans d'histoire de la pêche professionnelle sur lac de Neuchâtel.



Une réflexion sur le métier de pêcheur professionnel avec des films et des interviews de 1963. Extrait (reporter et pêcheur inconnus) :

« Est-ce que le métier est rentable encore maintenant ? »

« Pas ces dernières années et je vous le dis carrément, tous les jeunes pêcheurs hésitent à quitter le métier ... »

A découvrir en cliquant sur :

<https://www.rts.ch/play/tv/redirect/detail/13716878>

MANIFESTATIONS & AGENDA 2023

3-5 Avril 2023

3^{ème} campagne de prélèvements de l'étude Co-P du projet Co-Fish

Fin avril 2023

Séance « A la rescousse de la pêche professionnelle vaudoise » au siège de l'ASRPP

5 mai 2023

Séance de travail FIPAL-CIPEL à propos des PFAS dans les poissons

6 juin 2023

Séance plénière du PAP à Thonon

10 juin 2023

Assemblée des délégués de la FSP à Montreux co-organisée par la FIPAL et la SVPR

Fin septembre 2023

Journée portes ouvertes à GeniLac

25-29 septembre 2023

15^{ème} congrès international sur la biologie et la gestion des corégonidés à Evian-les-Bains

Entre fin août et septembre 2023

Dernière campagne de prélèvements de l'étude Co-P du projet Co-FISH

2 octobre 2023

Fermeture pêche des salmonidés

28 octobre 2023

Assemblée des présidents et invités FIPAL

10-12 novembre 2023

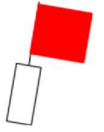
Swiss Boat Show (Salon nautique du Léman) à Palexpo

25 novembre 2023

Assemblée des présidents et délégués FIPAL au Bouveret

La pince coupante ou l'outil indispensable du traîneur

Sécurité et filets de pêche



Par Daniel Chollet. Photo de blessure extraite du matériel SaNa.

Pourquoi la pince coupante est l'outil indispensable que le traîneur doit toujours avoir à portée de main ? Tout pêcheur chevronné le sait, il y a deux raisons principales pour avoir toujours cet outil à portée de main



Sécurité et premiers secours

Si l'utilisation d'hameçons sans ardillon ne pose pas de problème au poissons et au pêcheur qui se serait accidentellement piqué, il en va tout autrement lorsque l'hameçon est pourvu d'un ardillon.



Dans ce dernier cas et pour le pêcheur, retirer l'hameçon par le chemin inverse de son entrée revient à déchirer et

lacérer les tissus dans des douleurs intenses qui vont perdurer pendant des semaines voire des mois sans parler des risques d'infection [ndlr : pour le poisson qui doit être mis à mort avant le retrait, la situation est évidemment différente].

Pour autant que l'hameçon soit planté dans les tissus, il convient dans un premier temps de faire sortir la pointe et l'ardillon en continuant le mouvement. C'est beaucoup moins douloureux et les dommages sont moindres voire insignifiants. La pince coupante devient alors l'outil idéal qui permet de couper l'hameçon sous l'ardillon avant de ressortir ce dernier par le chemin inverse sans problème de façon indolore. Sauf complication, la blessure se remet souvent sans douleur en quelques jours.

Accrochage aux filets de pêche

Des blessures occasionnées par des hameçons pourvu d'ardillon aux risques encourus par les pêcheurs professionnels lors du relevage des filets dans lesquels des gambes ou des leurres sont accrochés, il n'y a qu'un pas. Tout pêcheur professionnel a dans le meilleur cas une mésaventure à raconter ou pire un passage aux urgences du CHUV suivi de complications, de douleurs et d'un arrêt de travail à raconter. Outre les blessures, les dommages à la propriété peuvent se chiffrer en centaines de francs voire plus lorsque les bonnes pratiques ne sont pas appliquées après un accrochage accidentel.

En cas d'accrochage avec la traine de fond et dans un premier temps, le pêcheur amateur doit

couper la ligne mère ou le câble du tour de fond. L'OFB recommande également d'attacher un pare-battage à la ligne coupée ce qui permet de la signaler, de faciliter sa récupération et d'éviter des dégâts supplémentaires au filet [ndlr : idéal mais plus facile à dire qu'à faire]. Ensuite, il doit s'enquérir de l'identité du pêcheur professionnel. Son prénom et son nom doivent être obligatoirement être inscrits sur un insigne flottant rattaché à l'engin de pêche [ndlr : le n° de téléphone est également souvent inscrit mais sans obligation]. Le pêcheur amateur contactera alors son homologue professionnel pour la suite à donner. Cette procédure se termine alors soit sur le lac soit à la pêcherie où chacun peut récupérer son propre matériel et discuter des contraintes réciproques en partageant une bonne bouteille.

Il ne faut en aucun cas essayer de remonter le filet ou la ralingue ce qui se termine par des dommages à la propriété privée (c.à.d. les filets) impliquant directement la responsabilité de l'amateur et la perte de ses cuillères.

Dans le cas d'accrochage avec filet mort laissé à l'abandon sans flotteur ou avec un OFNI (objet flottant non identifié comme un engin de pêche qui ne satisfait pas à la définition d'un tel engin dans le règlement) ou dans toute situation potentiellement conflictuelle, il convient d'appeler le garde-pêche qui pourra faire des recommandations sur le comportement à adopter ou intervenir.

Pour rappel, il convient de laisser une distance de sécurité suffisante entre le flotteur signalant l'extrémité d'un pic de fond et son propre tour de fond lors d'une manœuvre d'évitement de filet. En effet, la ralingue ou le filet peuvent se situer au-delà des flotteurs lorsque les filets sont posés en fer à cheval ou en zigs zags ou lorsqu'ils ont été déplacés par des courants voire l'accrochage d'un pêcheur amateur ne respecterait pas les bonnes pratiques.

Pour la pêche à la gambe, le principe reste le même. Fil cassé ou fil sciemment coupé, il faut impérativement appeler le pêcheur professionnel pour éviter les risques de blessures par la gambe accrochée au filet (les hameçons de taille 12 ou 14 peu visibles peuvent faire plus de dégâts qu'un triple bien visible monté sur une cuillère. En outre, certains gambeurs semblent attirés par les nasses ou les petits filets à perche alors que l'expérience démontre que pêcher près des filets est plus synonyme de risque d'accrochage que de filons à perches.

Comme sur la route, gardez la distance !

Le zèbre est-il blanc rayé de noir ou noir rayé de blanc ?

Florilège de vérités et contre-vérités ou sujets de réflexion

par Daniel Chollet

Le but de la poursuite de cette rubrique commencée dans FIPAL News en octobre 2019 n'est pas de polémiquer sur des sujets brûlants mais bien au contraire d'inciter le lecteur à la réflexion sur la portée réelle d'affirmations tout en maîtrisant, autant que faire se peut, le risque d'avoir sorti ces dernières de leur contexte. Une fois de plus, si les oiseaux piscivores se retrouvent souvent dans les sujets abordés, c'est l'actualité qui dicte le rythme

Opportunité de réflexion n° 66

Jean de La Fontaine aurait pu faire une fable sur le gypaète, le lynx et les poissons

FIPAL News est toujours très intéressé par les tentatives de repeuplement en espèces disparues ou en voie de disparition avec en ligne de mire la faune piscicole.

Voici deux exemples récents célébrés la première semaine de 2023 avec des commentaires de spécialistes.

Le gypaète barbu

Il avait complètement disparu de l'arc alpin et ce remarquable oiseau a été réintroduit avec succès.

« Le gypaète alpin, génétiquement parlant, a disparu. Ceux que nous voyons voler aujourd'hui sont des oiseaux himalayens originaires notamment d'Afghanistan »

Lionel Maumary
Président Cercle ornithologique de Lausanne
Le Matin Dimanche
1^{er} janvier 2023

Des oiseaux himalayens originaires notamment d'Afghanistan utilisés pour le repeuplement en Suisse !? Tiens, tiens, vous avez dit bien dit d'Afghanistan !?

Le lynx

Voici un autre succès de réintroduction qui nous réjouit et nous interroge, cette fois chez les mammifères.

« Des lynx originaires des Carpates ont été lâchés en Suisse »

OFEV, 26 février 2018
et
RTS La Première, émission
3 janvier 2023

Des lynx originaires des Carpates pour le repeuplement en Suisse !? Tiens, tiens, vous avez dit bien dit des Carpates !?

Les poissons

Après les oiseaux, les mammifères, au tour des poissons. Tiens, tiens vous pensez par exemple aux ombles du lac de Neuchâtel !?

Pas de ça Lisette ! Qu'importe l'espèce, il est par exemple exclu d'utiliser des poissons du lac de Neuchâtel pour repeupler le lac de Biemme et vice versa, même si ces lacs ne font qu'un puisqu'ils sont reliés par un canal ... suffisamment large pour la navigation commerciale.

Moralité: Selon que vous serez puissant ou misérable ...

Opportunité de réflexion n° 67

Vous avez aimé les PCB, vous allez adorer les PFAS !

« Les pêcheurs amateurs doivent donc être conscients de la qualité de l'eau et des risques potentiels liés à la consommation de poissons du lac »

ChatGPT, mars 2023
A propos des défis de la pêche amateur

Les pêcheurs amateurs n'ont évidemment pas attendu ChatGPT pour se préoccuper de l'environnement, de la qualité de l'eau et des risques liés à la consommation de leurs captures. Cependant, ChatGPT démontre qu'intelligence artificielle et bon sens peuvent faire bon ménage lorsqu'on lui demande les défis que se présentent à eux. Et en matière de défi, on est servi avec les PFAS.

La publication d'une étude sur les concentrations de PFAS dans la chair des poissons (cf. rubrique 18 janvier 2023), d'une nouvelle norme européenne pour cette classe de polluants et d'une interdiction de pêche dans un affluent du Léman (cf. rubrique 1^{er} mars 2023) ont provoqué une réaction en chaîne :

« Les PFAS sont probablement la plus grande menace chimique pour l'espèce humaine au 21^e siècle ... Cette étude est importante car elle fournit la première preuve de la transmission étendue des PFAS directement des poissons à l'homme »

Patrick Byrne
Chercheur en pollution environnementale
Université John Moores, Liverpool

« En Suisse aussi, manger un poisson d'eau douce revient à boire de l'eau polluée pendant un mois »

Alexandra Richard/Jfe
RTS Info
18 janvier 2023

« Nous avons dû interdire la pêche le long du canal Stockalper, de Collombey au lac Léman, en raison des résultats de contrôle sur une centaine de poissons dont une grande partie dépasse la valeur limite qui est fixée par le nouveau règlement de la commission européenne. »

Yves Degoumois
Responsable des sites pollués
Service de l'environnement du Valais
1^{er} mars 2023

Ces prises de positions ont motivé la Commission scientifique de la FIPAL de s'intéresser davantage à cette problématique qu'elle avait déjà abordée dans FIPAL News en 2022 lors l'interdiction de pêche promulguée par Yves Degoumois pour l'étang des Mangettes dans la plaine du Rhône.

Un rapide coup d'œil aux rapports de la CIPEL des campagnes de mesures de PFAS dans les poissons du Léman (campagnes 2020, 2012 et 2008) soulève à nouveau les craintes de la Commission scientifique FIPAL. Après les PCB, les analyses inter-laboratoires, les conclusions erronées sur le mercure dans le Léman, le même manque de rigueur scientifique et des erreurs sont à nouveau découverts. Ce qui n'est encore que des observations reste cependant à confirmer en collaboration étroite avec la CIPEL ce que la Commission FIPAL s'est empressée de faire pour obtenir un rendez-vous dans les meilleurs délais soit ... le 5 mai 2023 (!?).

Sans entrer dans les détails scientifiques et pour illustrer notre propos avec un exemple qui causera à tous les pêcheurs, des données statistiques auraient été calculées par exemple sur au moins trois ombles chevaliers de 140 CM (cent quarante cm), ces données étant par ailleurs validées par le chimiste

cantonal genevois... co-auteur du rapport ! [Ndlr : FIPAL News ne savait pas que les concentrations résiduelles d'hormones de croissance dans les eaux du Léman étaient à ce point élevées pour produire des ombles de 140 cm !!]. Outre l'aspect anecdotique et burlesque des ombles de 140 cm qui discrédite ce rapport et selon notre lecture de profane, les résultats sont très préoccupants à la lumière de la nouvelle norme européenne d'autant plus sur un lac international comme le Léman.

Veille et suivi efficace, prise de conscience ou hasard du calendrier, le Canton de Vaud publiait un communiqué de presse le 20 mars 2023. Ce dernier faisait alors état des démarches entreprises pour des prélèvements dans le Chablais vaudois afin de détecter la présence de PFAS dans les eaux superficielles et dans les poissons. Les opérations se concentrent sur le Grand canal et quatre étangs situés dans la plaine du Rhône, zone prioritaire dans la stratégie de surveillance des polluants persistants dans l'environnement.

«... le Grand canal et quatre étangs situés dans la plaine du Rhône, zone prioritaire dans la stratégie de surveillance des polluants persistants dans l'environnement. »

Canton de Vaud
Communiqué de presse du 20 mars 2023

FIPAL News salue les démarches de suivi et de monitoring entreprises par le Canton de Vaud à la suite de celles du Canton du Valais. FIPAL News entend bien que l'étude de l'exposition aux PFAS sur la rive droite du Rhône après celles réalisées sur la rive gauche fait du sens et apportera son lot d'informations utiles.

Cependant, en termes de gestion de risque et compte tenu :

- de la nouvelle norme européenne en matière d'exposition aux PFAS;
- des résultats des campagnes 2008, 2012 et 2020 de la CIPEL sur les poissons du Léman;
- de l'incertitude intrinsèque de la méthode analytique appliquée;
- des enjeux sanitaires potentiels sur les populations de la plaine du Rhône et du bassin lémanique, et plus particulièrement dans le Petit-Lac et le Haut-Lac où la CIPEL a démontré une différence significative de contamination dès 2020;
- du principe de précaution, d'ailleurs appliqué en Valais;

FIPAL News s'interroge sur la pertinence de considérer la plaine du Rhône vaudoise comme étant stratégiquement la zone prioritaire à investiguer plutôt que le Léman.

«... FIPAL News s'interroge sur la pertinence de considérer la plaine

du Rhône vaudoise comme étant stratégiquement la zone prioritaire à investiguer plutôt que le Léman »

Peut-on aujourd'hui se satisfaire des résultats des campagnes 2008, 2012 et 2020 de la CIPEL sans se montrer inquiet ? FIPAL News aimerait sincèrement se tromper mais un petit air de musique trotte dans sa tête ...

... Allo, allo, Madame la Marquise
Tout va très bien, tout va très bien,
Pourtant il faut, il faut que l'on vous dise,
On déplore un tout petit rien,
Un incident, une bêtise, ...

FIPAL News

Opportunité de réflexion n° 68

Les PFAS dans la nature pour longtemps

La demi-vie du PFOS [le composé de la famille des PFAS le plus largement répandu dans l'environnement] est estimée à 41 ans.

CIPEL
Rapport campagne 2012

Mathématiquement, la *wash out time*, à savoir le temps nécessaire pour que >99% d'une substance soit éliminée, est de 7 demi-vies.

Avec une demi-vie de 41 ans, le PFOS mettra donc 287 ans pour se dégrader dans la nature. On est donc pas sorti de l'auberge.

Opportunité de réflexion n° 69

La moule quagga, sentinelle de nos lacs ou éponge à micropolluants ?

Tranchant avec la morosité de l'actualité sur la moule quagga, l'Université de Neuchâtel partage avec enthousiasme leur découverte sur les ondes de la RTS. La moule quagga est un excellent indicateur de la pollution de nos lacs. La présence persistante d'un insecticide interdit d'usage depuis 2019, l'imidaclopride, dans ces moules le prouve.

« Cette moule est une véritable sentinelle de la qualité de l'eau de nos lacs »

A. Aeby, Prof. de biologie,
N. Blandenier (travail de matu sur la quagga)
Université de Neuchâtel
RTS, La Première, Emission Forum
17 mars 2023

Cette découverte n'est pas une vraie surprise sachant qu'une seule de ces moules invasives

peut filtrer jusqu'à 1 L d'eau par jour. Elle concentre des métaux lourds comme l'ont démontré par exemple les travaux réalisés sur les munitions immergées dans le Léman (voir la rubrique du 2 février 2023 en page 5) ou de ceux de Raphaël Muller (Maîtrise universitaire ès sciences en sciences de l'environnement sous la direction de Nathalie Chèvre et Belani Imene à l'UNIL).

Cela étant dit, faut-il changer de paradigme en passant la quagga d'indicateur de polluants à capteur ou éponge à micropolluants, les récolter et les incinérer pour se débarrasser de PFAS, de métaux lourds, d'insecticides, ?

FIPAL News

Idee loufoque, œuf de Colomb ou voie à explorer en fonction de sa capacité d'absorption dans ses tissus et sa coquille, la question a le mérite d'être posée. *Think out of the box !*

Opportunité de réflexion n° 70

A propos des grands pics et de la complexité du règlement de pêche

Les règles régissant les heures limites de pose et de relève des grands pics sur le Léman ont été discutées lors du PAP du 14 mars 2023.

Cette discussion, initiée par la pêche professionnelle française, était motivée par un souci de simplification bienvenu pour s'affranchir de leur saisonnalité tout en évitant autant que faire se peut les problèmes de cohabitation avec tous les usagers du lac.

La FIPAL a proposé que l'heure de pose et de relève soit fixée respectivement par rapport au coucher de soleil (nombre d'heures avant le coucher à déterminer) et au lever du soleil (nombre d'heures après le lever à déterminer), un peu à l'image du règlement en vigueur pour la pêche amateur possible entre une demi-heure avant le lever du soleil et une demi-heure après le coucher du soleil (art. 50 du règlement).

La proposition de la FIPAL est beaucoup trop complexe à mettre en œuvre, les heures de lever et de coucher du soleil changeant tout le temps.

PAP, 14 mars 2023

Et alors, les amateurs ils font comment !?

Dans tous les cas, ceux d'entre eux qui ne respecteraient pas cette règle pourront argumenter sur son inapplicabilité, le PAP considérant une telle règle comme trop complexe, les heures de lever et de coucher changeant tout le temps. Dont acte.

Opportunité de réflexion n° 71

Financièrement parlant, quelle corporation de pêcheurs contribue-t-elle le plus pour le repeuplement du Léman ?

A l'heure où le Conseil d'Etat vaudois ignore la pêche amateur et réitère son soutien à la pêche professionnelle [Ndlr : voir rubrique 1^{er} mars 2023 dans *Dans l'agenda et le carnet de notes du Président*], notamment en matière de repeuplement, la question semble pertinente.

¹Chaque canton conserve le produit du montant des permis qu'il a délivrés.

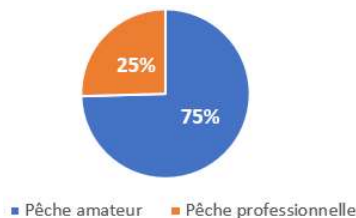
²La moitié au moins de ce montant est affectée à l'aménagement piscicole du lac, notamment au repeuplement.

Art. 11 Affectation

Concordat sur la pêche dans le lac Léman

Sur la base de l'article précité, du prix des permis et avec les dernières statistiques disponibles pour le Léman (2021), on peut donc aisément calculer les contributions des deux corporations de pêche suisses.

En 2021, le plus gros contributeur financier était de loin la pêche amateur avec 75% des rentrées financières dévolues à l'aménagement piscicole du lac, notamment au repeuplement, alors



qu'elle ne représentait que 16% des captures, tous poissons confondus.



En ignorant la pêche amateur, le Conseil d'Etat vaudois ne donne-t-il pas un mauvais signal à cette corporation ?

FIPAL News

Le lecteur se fera sa propre opinion.

Règlement de pêche Léman 2026-2030

Aperçu de quelques modifications proposées au PAP

Par Daniel Chollet

En attendant de recevoir le procès-verbal de la séance du 14 mars 2023, voici un condensé d'un premier aperçu des présentations faites et des débats à venir dans le cadre de la révision quinquennale du règlement. Ces extraits concernent plus particulièrement la pêche amateur.

TRUITE LACUSTRE - Augmentation de la taille de capture de 35 à 50 cm (proposition pêche prof. F)

Les arguments présentés par l'APALLF et la FIPAL ont convaincu le PAP à ne pas prendre de décision à vue de nez sans une discussion approfondie. En vrac :

- Pourquoi interdire en début d'année la capture de « petites » truites que la pêche professionnelle capturera dans ses filets à la fin de l'été compte tenu de leur croissance ? Quelle est la valeur ajoutée à la protection de l'espèce ?
- Une taille à 50 cm signifierait une fenêtre de capture de 50 à 53 cm compte tenu de la limite de 54 cm introduite pour les PCBs. Cette taille signifierait la fin de la pêche de la truite pour la pêche amateur. Est-ce vraiment le but recherché ?
- La taille correspondant à la maturité sexuelle des truites lacustres est un sujet plus complexe qu'il n'y paraît. De nouvelles données récentes seraient nécessaires pour confirmer les données des études plus anciennes qui ont le mérite d'être publiées et d'être une source d'information à l'instant t.
- A juste titre, l'OFB déplore l'absence d'études publiées récemment. C'est pourquoi la FIPAL avait demandé à plusieurs reprises depuis 5 ans de mettre en route les études sur la truite qui apporteront les réponses nécessaires à une prise de décision pertinente avant 2024. Le PAP a probablement raté le coche à moins d'avoir des données exploitables non encore publiées. Dans la même optique, elle avait demandé le bilan de 10 ans de mesures prises par la Commission consultative de la pêche sur le Léman pour la pérennité des populations de truite lacustre.
- L'INRAE mentionne que l'EAWAG publiera les résultats d'une étude englobant la truite du Léman en 2025. Dans le meilleur des cas, ces résultats pourraient donc être pris en compte pour le règlement 2031-2035 pour autant que l'échantillon prélevé soit représentatif du stock.

- Protéger les « petites » truites, seuls poissons à nager à la surface du lac l'hiver, c'est nourrir les cormorans. Le but de la proposition est-il *in fine* de protéger le cormoran ?

OMBLE - Interdiction de la pêche à la traîne sur les omblières décrites dans le règlement 15 jours avant et 15 jours après la période de protection (proposition pêche professionnelle. F)

Faute de temps, ce sujet n'a pas été abordé. Cependant, la localisation des omblières à protéger telles qu'elles sont actuellement décrites dans le règlement actuel ne permet pas à un pêcheur de loisir lambda de les localiser contrairement à la pêche professionnelle.

D'autre part et sachant qu'un arrêté fixe le début de la période de protection depuis plusieurs années au début octobre, l'interdiction de la pêche de l'omble passerait *de facto* à mi-septembre.

BROCHET - Augmentation de la période de protection du 15 mars au 30 avril au lieu de 1^{er} avril au 20 avril ; augmentation de la taille de capture de 45 à 70 cm (propositions pêche prof. F et APALLF) et interdiction pose de filets à moins de 30m de profondeur dès le 15 mars (proposition APALLF).

L'INRAE a comparé l'ADN environnemental laissé par le brochet en période de frai avec les observations visuelles en 2021 (N_{obs}=3) et en 2022 (N_{obs}=6) à Thonon. Un suivi de l'ADNe a été également effectué en 2022 dans le port de Nernier mais sans observation visuelle (N_{obs}=0). La conclusion est que la fermeture actuelle de la période du brochet couvre à peine le pic d'activité et pas l'entièreté de la période de reproduction. A Nernier, la période de reproduction semble commencer plus tôt. Des données supplémentaires couvrant la côte suisse sont nécessaires. A suivre.

COREGONES - Augmentation de la taille de capture de 30 à 37 cm pour la pêche amateur (proposition pêche professionnelle F)

Pas discuté faute de temps

PERCHES - Pêche non autorisée pendant la période de protection (proposition APALLF)

Pas de décision

FILETS - Plusieurs modifications proposées par la pêche professionnelle F et CH.

Discussions en cours. Voir aussi article en page 15 à propos des grands pics.

Suite page suivante

0

ON STAGE



Le degré de menace de 71 poissons et cyclostomes autochtones a été déterminé selon les critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Cette liste rouge actualisée en 2022 remplace l'édition précédente de 2007.

AU SOMMAIRE DES PROCHAINS Nos

Liste rouge des poissons et cyclostomes actualisée en 2022

« Keepemwet »

Magasins d'articles de pêche

Infractions pêche Léman

FIPAL News

www.fipal.ch
info@fipal.ch

Adresse
 FIPAL News
 Ch. des Vignettes 6
 1197 Prangins

Le contenu des articles ne reflète que l'avis de leur auteur mais en aucun cas la position officielle de la FIPAL.

Carnet noir

LE COMITE CENTRAL FIPAL a appris avec une grande tristesse le décès de notre ami

Armand Burgener
 Webmaster FIPAL
 Membre de Montreux FIPAL

Nous sommes en pensée avec sa famille et gardons dans notre cœur le souvenir des excellents moments passés ensemble

Suite Aperçu de quelques modifications proposées au PAP

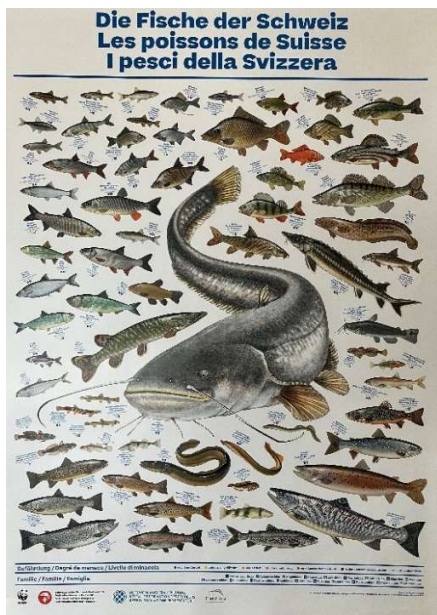
PERMIS HÔTE LEMAN - Proposition d'un nouveau permis sur le Léman international ou sur les eaux territoriales suisses

Le principe du permis «hôte» tel qu'il est pratiqué en Suisse n'est pas en adéquation avec la législation française. L'OFEV va demander un avis de droit pour valider sa faisabilité sur les eaux territoriales suisses.

REPRISE DES DEBATS

Au prochain PAP, le 6 juin 2023 à Thonon

La FSP, en collaboration avec le WWF, le Club des 111 et le Réseau de Formation des



Pêcheurs, a produit un nouveau poster sur les poissons de Suisse pour l'exposition Monatura à Berne. A commander sur le shop FSP.

CONCOURS 2023

2 avril 2023
Concours à Thonon-les-Bains



(Photo FIPAL News)

7 mai 2023
Concours à Sciez



(Photo FIPAL News)

16 juillet 2023 - **NOUVELLE DATE**
Concours à Evian-les-Bains



(Photo Pierre Mudry)

24 septembre 2023
Concours FIPAL au Bouveret



(Photo Pierre Mudry)